

# **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal** **du lundi 23 janvier 2023**

**Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

DECHOZ Pierre, BEZIRARD Lionel, LOUNES Arlette, LEMONNIER Mélie, PETIT René, BOUQUERET Maryline, BOUELLE Alain, DESHAYES Nicolas, PETIT Yannick, SEBBAN Marc, VAILLANT Catherine, WACHEUX Cécilia, WALLECAN Philippe

**Pouvoir :** COULETTE Lucie donne pouvoir à LOUNES Arlette  
SERY Marie donne pouvoir à VAILLANT Catherine

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre DECHOZ, Maire  
Le Conseil municipal choisit pour secrétaire de séance : Cécilia WACHEUX

***Une minute de silence en hommage à Philippe GERICS, Président de la CDCLA est respectée par le conseil municipal.***

***Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2022***

## **1- Taxe d'aménagement**

La réforme qui imposait un partage de la taxe d'aménagement au bénéfice des EPCI a finalement fait l'objet d'un retrait par la loi de finances rectificative du 1<sup>er</sup> décembre 2022 rendant ce versement facultatif.

Il convient donc d'annuler la délibération en date du 27 septembre et de la remplacer par une délibération précisant :

- a) Le maintien du reversement total de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les projets portés et financés exclusivement par la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- b) La suppression du reversement partiel de 10% des recettes issues de la taxe d'aménagement perçue par la commune pour tous les autres projets d'aménagement et de construction

***Avis favorable du CM – DELIBERATION annule et remplace***

## **2- Création de 3 points d'eau Incendie**

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'indiquer sur la délibération le montant total des sommes engagées par la commune pour les 3 PEI soit : 19 161.24€HT et 22 993.49€ TTC

***DELIBERATION annule et remplace***

## **3- Protection Sociale Complémentaire**

Dans le cadre de Protection Sociale Complémentaire, la commune a confié au Centre des Gestion de l'Eure son mandat pour engager une consultation pour une convention de participation santé.

A l'issue de cette mise en concurrence, Mutame Plus a été retenue pour la mise en place de cette convention de participation santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée de 6 ans.

Il convient donc :

- a) De compléter le formulaire en ligne afin de faire part de l'intention de la commune de rejoindre la convention de participation proposée par le CDG 27.

- b) De saisir le Comité Social Territorial pour avis préalable sur la participation employeur
- c) De délibérer sur l'adhésion à la convention de participation et au montant de la participation employeur allouée aux agents.

**Avis favorable du CM**

**4- Travaux : Validation des devis réactualisés**

- Travaux d'entretien à l'église

Nettoyage des déjections entreprise ERHYG	4 917€ HT	5 900.40€ TTC
Réalisation de cache-moineaux S. LONGER	9 868.70€ HT	
Vitrierie entreprise DUTHEIL	2 434.98€ HT	2 921.98€ TTC
Electricité entreprise Synerg'Elec	4 434.80€ HT	5 321.76€ TTC

**Soit un montant total de 21 655.48€ HT et 24 012.84€ TTC**

**Avis favorable du CM – DELIBERATION**

**Présentation des devis pour :**

- Restauration scolaire : VMC

**Entreprise Synerg'Elec 9 252.30€ HT 11 102.76€ TTC**

- Ecole : remplacement des luminaires existants par des LED

**Entreprise Synerg'Elec 13 476.90€ HT 16 172.28€ TTC**

- Service technique : remplacement des radiateurs, des éclairages et divers travaux de mise en sécurité

**Entreprise Synerg'Elec 6 717.80€ HT 8 061.36€ TTC**

**5- Commission du personnel**

Lionel BEZIRARD et la commission du personnel, après examen de plusieurs CV et suite à un entretien avec Monsieur VERDURE proposent d'embaucher cette personne sur un contrat de 1 an avec une période d'essai de 2 mois.

**6- Travaux**

Rue des 4 chemins et rue du Bois Cornu : mise en souterrain des réseaux et rue des Bruyères de Gournets : revêtement de la chaussée. Commencement des chantiers début février.

**Questions diverses**

- **Proposition d'achat de la parcelle AD n°44 à la Côte de Lessard** : Le conseil municipal ne souhaite pas vendre la parcelle. Il propose d'accorder un bail au demandeur.
- **Communication SYGOM sur les collectes** : En 2022 ; il a été constaté une nette diminution des ordures ménagères (-21%) et une nette augmentation des déchets recyclables (+140%) ce qui représente une belle réussite collective tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. A compter du 3 avril 2023, la collecte des déchets qui ne seront pas présentes dans les bacs identifiés par le logo du SYGOM ne sera pas effectuée.
- **Création d'un parking au cimetière**